



Fiche inscription Saison 4 2021/2022



THAU ESCALADE à LOUPIAN

● L'Adhérent

Nom :		Prénom :	
Né(e) :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :			
Courriel :			
N° de licence FFME :			
Personnes à contacter en cas d'urgence :			
PARENT 1 Nom :		Prénom :	
Téléphone :		Mail :	
PARENT 2 Nom :		Prénom :	
Téléphone :		Mail :	

- **Adhésion au club** Adhésion à l'Assos : 15€ + Licence FFME (Jeunes (-18 ans) : 60,50€ OU Adultes (+18ans) : 75 €).
+ Prix des cours en fonction du créneau.

Âges	Sorties	Créneaux	Horaires	Tarifs
<input type="radio"/> 6/8 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mercredi 1	16h - 17h30	245,50 € (15 + 60,50 + 170)
<input type="radio"/> 7/9 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mardi 1	17h30 - 19h00	245,50 € (15 + 60,50 + 170)
<input type="radio"/> 9/11 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mardi 2	19h15 - 20h45	245,50 € (15 + 60,50 + 170)
<input type="radio"/> 11/13 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mercredi 2	17h45 - 19h15	245,50 € (15 + 60,50 + 170)
<input type="radio"/> 10/14 ans Groupe performance	+ 2 Sorties Falaise	Vendredi 1	17h30 - 19h	240,50 € (15 + 60,50 + 165)
<input type="radio"/> Adultes (+15 ans)	+ 4 Sorties falaise	Vendredi 2	19h15 - 20h45	(-18ans) : 265,50 € (15 + 60,50 + 190) (+18ans) : 280 € (15 + 75 + 190)
<input type="radio"/> Créneaux Club (+15 ans)	-	Mercredi Samedi	19h - 22h 10h30 - 13h30	(-18ans) : 125,50 € (15 + 60,50 + 50) (+18ans) : 140 € (15 + 75 + 50)

Une remise sur le prix du cours de 10% est appliquée à partir de la deuxième personne de la même famille

* option assurance base+

3 €

* option assurance base++

10 €

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat médical de moins de 3 ans avec la mention escalade (en loisir ou en compétition)
- Questionnaire de santé si certificat médical de moins de 3 ans
- Règlement de la cotisation par chèque (3 Chèques Maximum) à l'ordre de Thau Escalade à Loupian

Fait à

Le

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné Madame Monsieur

Autorise ma fille mon fils

à participer aux différentes activités du club

à pratiquer l'escalade ou tout autre activité statutaire de la FFME encadré(e) par des responsables de l'association

à être transporté(e) dans les véhicules des adultes accompagnants (sorties falaises)

Autorise le club

à prendre toute disposition utile en cas d'urgence médicale

A

le

Signature



Autorisation Mineur

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Je – Nous¹ soussigné(e)(s).....(PARENT 1 - tuteur légal)¹
demeurant
et (parent 2 - tuteur légal)¹ demeurant
..... et agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant (nom et prénom de l'enfant) : demeurant (adresse de l'enfant):

Ci-après désigné par « l'enfant » **Cocher la case ci-dessous**

Autorise - autorisons ⁽¹⁾

N'autorise pas –n'autorisons pas ⁽¹⁾ l'association THAU ESCALADE A LOUPIAN, dans les cadre des activités auxquelles prendra part mon enfant à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant.

Déclare - déclarons ⁽¹⁾ céder à titre gracieux à l'association THAU ESCALADE A LOUPIAN pour une durée illimitée le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques à but non lucratif édités par l'association THAU ESCALADE A LOUPIAN ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger.

L'association THAU ESCALADE A LOUPIAN s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.**

Fait à, le.....

Signature(s) du **parent 1, du parent 2** ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention «**lu et approuvé**»

En deux - trois (1) exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

(1): rayer la mention inutile

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception* et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

INFORMATIONS CERTIFICAT MÉDICAL A LA PRISE DE LICENCE SAISON 2021/2022

➤ **Tous types de licences annuelles en vue de la pratique de l'alpinisme**

Les disciplines pratiquées en altitude (alpinisme, ski-alpinisme, randonnée de montagne...), notamment les activités pratiquées au-dessus de 2 500 mètres d'altitude avec une nuit à cette altitude ou au-dessus, nécessitent un certificat médical annuel de non-contre-indication à la pratique. Le certificat médical doit donc être renouvelé chaque saison.

➤ **Licence destinée à un jeune mineur sur l'ensemble de la saison hors pratique de l'alpinisme (licence FFME jeune, famille ou individuelle)**

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un [questionnaire de santé jeune](#) à remplir :

- **Réponse NON à toutes les questions** : Un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- **Réponse OUI à au moins l'une des questions** : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un [certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence](#), veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

Exemple d'attestation « santé » à fournir quand toutes les questions du questionnaire de santé jeune sont négatives :

Je soussigné(e), _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste, qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

À _____, le __ / __ / ____

Signature

➤ **Tableau récapitulatif du certificat médical pour toutes licences « jeunes » en dehors de pratique de l'alpinisme et autres activités « d'altitude »**

Compléter le questionnaire de santé jeune	Document à fournir
Réponse NON à toutes les questions	➔ Compléter et Signer une attestation « santé ».
Réponse OUI à une question ou plus du questionnaire de santé	➔ Certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).

➤ **Licence destinée à un adulte : 18 ans en cours de saison sportive et plus (licence FFME adulte, famille ou individuelle)**

- **Première licence loisir ou compétition :**
Obligation de fournir un [certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive](#) datant de moins d'un an le jour de l'inscription. Attention à porter la mention « y compris en compétition » pour permettre la participation aux compétitions.
- **Renouvellement de la licence loisir ou compétition, à l'exception de l'alpinisme :**
Le renouvellement de la licence adulte est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de sa licence, le licencié renseigne un [questionnaire de santé adulte](#) :
 - **Réponse NON à toutes les questions :** l'adhérent atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative, il n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
 - **Réponse OUI à au moins l'une des questions :** l'adhérent est tenu à un examen médical et doit produire un [certificat de non-contre-indication à la pratique sportive](#) pour prendre sa licence.

Exemple d'attestation « santé » à fournir quand toutes les questions du questionnaire de santé adulte sont négatives :

Je soussigné(e), _____ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

À _____, le __ / __ / ____

Signature

➤ **Tableau récapitulatif du certificat médical pour toutes licences « adultes »**

	Compléter le questionnaire de santé	Document à fournir
Première licence Adulte loisir ou compétition	NON pas de questionnaire à remplir	Certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).
Renouvellement Adulte loisir ou compétition	Réponse NON à toutes les questions	Compléter et Signer une attestation « santé »
	Réponse OUI à 1 question ou plus	Certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).
Renouvellement Adulte loisir ou compétition après 3 ans sans fournir de certificat médical	NON pas de questionnaire à remplir	Certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'un sport (y compris en compétition si pratique compétitive).

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50
F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

➤ **Questions / Réponses**

Comment expliquer la disparition du certificat médical pour les mineurs ?

La disparition des certificats de non-contre-indication au sport pour les enfants est liée à la mise en place de visites de suivi médical des enfants régulières durant la croissance, prises en charge par l'Assurance Maladie. Nous vous conseillons de bien effectuer ces visites, pour veiller à l'absence de problème cardiovasculaire, rachidien (scoliose...) ou articulaire, pouvant impacter la pratique sportive.

Pour un adulte, un certificat médical datant d'octobre 2020 et qui est présenté au club en septembre 2021 reste-il valable pour les 3 saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 ?

Oui, le début de validité des 3 ans commence à partir de la présentation du certificat médical au club (septembre 2021) et non à la date inscrite sur le certificat médical.

Le prochain certificat médical sera exigé pour la saison 2024-2025.

Un certificat médical fourni en octobre 2018, est-il toujours valable pour la saison 2021-2022 ?

Non, le certificat médical a déjà été utilisé 3 saisons (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021). Le licencié doit donc présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2020-2021.

J'ai 18 ans en cours de saison sportive, dois-je fournir un certificat médical pour prendre ma licence ?

Oui, car ma licence sera une licence adulte. La règle est simple, licence jeune et attestation santé avec réponse négative, pas de certificat médical mais licence adulte, certificat médical à fournir au moins tous les 3 ans.

Le département Vie territoriale se tient à votre disposition pour tout complément d'informations :

Léa DELIN

information@ffme.fr

01 40 18 75 51 / 06 25 51 66 85

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr